



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

BRIANCE • COMBADE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Compte-rendu du lundi 08 avril 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le huit avril, à 19 heures, le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BRIANCE-COMBADE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle Jane Limousin sous la Présidence de M. Yves LE GOUFFE, Président.

Date de convocation des membres du Conseil : 22 mars 2024

Nombre de membres en exercice : **25**

Nombre de membres votants : **22**

**Etaient présents (19)**: Yves LEGOUFFE, Jean-Gérard DIDIERRE, Micheline DECUYPER, Joe WAMPACH, Didier LAFARGE, Joël FORESTIER, Jean-Claude SAUTOUR, Gilles MATINAUD, Dominique DAUDE, Valérie SERRUT, Christian MONZAUGE, Dominique LAUBARY, Isabelle BOURLIATAUD, Françoise RIVET, Jean-Noël BOURGOIS, Philippe RAIGNÉ, Corinne JEANDILLOU, Marie-Noëlle DEBLOIS, David COUEGNAS.

**Pouvoirs (3)** : Henri LAVAUD à Yves LEGOUFFE  
Monique LAFARGE à Micheline DECUYPER  
Franck FOUR à Dominique LAUBARY

**Absents excusés (1)** : Daniel CHANGION.

**Absents (2)**: Géraldine BLANQUET, Didier BROUSSE.

**A l'ordre du jour :**

- 1- Désignation de secrétaires de séance : en séance
- 2- Approbation du CR du 25 mars 2024
- 3- Comptes financiers uniques 2023 du budget principal et ses budgets annexes : Boulangerie, Immeubles locatifs, Office de tourisme, ZAE, SPANC, SPAC et AEP
4. Affectation de résultats
5. Taux des taxes locales 2024, états des produits locaux / TFB, TFNB, TH et CFE.
6. Taux des taxes locales 2024, états des produits TEOM
7. Produit de la taxe sur la GEstion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations pour l'année 2024
8. Budget 2024

Le conseil débute à 19h10

**Point1 : Désignation de secrétaires de séance :**

Micheline DECUYPER et Dominique DAUDE sont nommés à l'unanimité.

**Point 2 : Approbation du CR du 25 mars 2024 :**

Le compte-rendu est voté à l'unanimité

**Point 3 : Comptes financiers uniques 2023 du budget principal et ses budgets annexes : Boulangerie, Immeubles locatifs, Office de tourisme, ZAE, SPANC, SPAC et AEP**

Avant de commencer, il demande si des membres du conseil ont des questions, autres, que l'ordre du jour :

M. Jean-Gérard DIDIERRE prend la parole et demande où en est le planning des encombrants, Monsieur le Président l'informe que la Communauté de communes doit rencontrer « Le Monde Allant Vers » prochainement.

M. Jean-Gérard DIDIERRE fait remonter une information sur les nouveaux horaires de la déchetterie, des usagers trouvent dommage que ce soit fermé le mercredi.

Dernier point abordé par M. Jean-Gérard DIDIERRE concernant les commémorations, il souligne que les Maires ne sont pas coordonnés. Certains mettent leur écharpe de Maire et / ou apporte des gerbes. M. Jean-Gérard DIDIERRE souhaiterait une harmonisation entre les communes.

M. Joël FORESTIER souligne qu'en effet lors d'une commémoration qui a lieu hors de sa commune, il ne porte pas son écharpe, sauf pour certaines exceptions (décès d'élus).

Mme Françoise RIVET dit qu'elle porte son écharpe pour les commémorations hors de sa commune, ceci à la demande de Madame MONTAUDON (Présidente de l'ANACR)

M. Gilles MATINAUD signale que le protocole veut, que, seul le Maire de la commune organisatrice de la commémoration porte son écharpe.

Monsieur le Président propose qu'éventuellement le débat soit ouvert, lors d'une prochaine réunion de bureau par exemple, et que pour l'heure le conseil démarre son ordre du jour.

Le Conseil Communautaire va se réunir sous la présidence de Mme Françoise Rivet, Vice-Présidente déléguée aux ressources humaines et financières, M. le Président étant sorti de la séance et ne prenant pas part au vote.

Le budget principal et ses budgets annexes Boulangerie, Immeubles Locatifs, Office de Tourisme, ZAE, SPANC, SPAC et AEP de l'exercice 2023 pour lesquels les Comptes Financiers Uniques vous sont soumis ont été exécutés du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023 pour les opérations de la Section d'Investissement et du 1er janvier 2023 au 31 janvier 2024 pour les opérations de la Section de Fonctionnement.

Mme la Vice-Présidente présente l'ensemble des budgets primitifs et des décisions modificatives pour chaque budget de la Communauté de Communes soumis à la nomenclature M57.

Les CFU du budget principal et des budgets annexes ont été envoyés par mail le jour de la convocation du conseil communautaire. Ils se résument ainsi (voir note CFU 2023) :

CFU 2023 Synthèse	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
<b>LIBELLÉ</b>				
<b>CFU Budget principal 2023</b>				
Prévision budgétaire	3 672 596,44	3 473 100,00	390 866,96	534 450,00
Réalisation budgétaire	3 389 874,63	3 790 811,34	259 581,74	434 844,14
<b>RESULTATS DE CLÔTURE</b>	<b>400 936,71</b>		<b>175 262,40</b>	
Restes à réaliser				
Résultats antérieurs reportés	199 496,44		-143 583,04	
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>600 433,15</b>		<b>31 679,36</b>
<b>CFU Budget annexe Boulangerie 2023</b>				
Prévision budgétaire	16 749,81	12 628,00	16 866,53	7 000,00
Réalisation budgétaire	9 353,19	12 653,05	11 015,89	6 817,68
<b>RESULTATS DE CLÔTURE</b>	<b>3 299,86</b>		<b>-4198,21</b>	
Restes à réaliser				

Résultats antérieurs reportés	4 121,81		9866,53	
RESULTATS DEFINITIFS		7 421,67		5 668,32 €
CFU Budget annexe Eau 2023				
Prévision budgétaire	831 276,53	740 500,00	964 651,87	630 000,00
Réalisation budgétaire	745 165,95	896 501,33	450 173,09	350 084,30
RESULTATS DE CLÔTURE	151 335,38		-100088,79	
Restes à réaliser				98 985,00
Résultats antérieurs reportés	90 776,53		334651,87	
RESULTATS DEFINITIFS		242 111,91		333 548,08 €
CFU Budget annexe Logements 2023				
Prévision budgétaire	42 900,00	42 900,00	53 104,06	103 362,16
Réalisation budgétaire	17 311,92	51 639,09	45 572,49	86 734,69
RESULTATS DE CLÔTURE	34 327,17		41162,20	
Restes à réaliser				
Résultats antérieurs reportés			-50258,10	
RESULTATS DEFINITIFS		34 327,17		- 9 095,90 €
CFU Budget Tourisme 2023				
Prévision budgétaire	66 651,08	41 966,61	8 658,87	1 000,00
Réalisation budgétaire	54 907,57	37 667,33		5 321,70
RESULTATS DE CLÔTURE	-17 240,24		5321,70	
Restes à réaliser				
Résultats antérieurs reportés	24 684,47		7658,87	
RESULTATS DEFINITIFS		7 444,23		12 980,57 €
CFU SPAC 2023				
Prévision budgétaire	425 000,00	424 612,83	374 361,41	155 000,00
Réalisation budgétaire	350 644,59	474 568,02	94 270,40	138 496,69
RESULTATS DE CLÔTURE	123 923,43		44226,29	
Restes à réaliser				
Résultats antérieurs reportés	387,17		219361,41	
RESULTATS DEFINITIFS		124 310,60		263 587,70 €
CFU Budget SPANC 2023				
Prévision budgétaire	43 102,20	35 420,00	10 727,73	650,00
Réalisation budgétaire	33 507,56	25 400,00	200,00	658,20
RESULTATS DE CLÔTURE	-8 107,56		458,20	
Restes à réaliser				
Résultats antérieurs reportés	7 682,20		10077,73	
RESULTATS DEFINITIFS		-425,36		10 535,93 €
CFU ZAE 2023				
Prévision budgétaire	145 800,00	146 331,67	125 000,00	245 333,27
Réalisation budgétaire	58 419,40	55 615,21	839,50	50 125,50
RESULTATS DE CLÔTURE	-2 804,19		49286,00	
Restes à réaliser				
Résultats antérieurs reportés	-531,67		-120333,27	
RESULTATS DEFINITIFS		-3 335,86		- 71 047,27 €

Les résultats de clôture seront à affecter aux budgets primitifs 2023 dans une délibération suivante.

Mme Françoise RIVET détaille les budgets et les CFU 2023, et apporte des petites précisions pour certains, à savoir :

Budget eau : il n'abonde pas. Ce qui allège le budget général.

Budget logements : il faut être vigilant car ce budget est en difficulté.

Budget SPAC : ce budget était excédentaire l'année passée

Budget SPAN : ce budget qui était lourdement déficitaire auparavant et qui a bien remonté cette année. Ce budget a du mal à se stabiliser.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **DE STATUER** favorablement sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

- **D'ADOPTER** les comptes financiers uniques pour l'exercice 2023 dressés conjointement par le Comptable et l'Ordonnateur, pour le budget principal et les budgets annexes : Boulangerie, Immeubles Locatifs, Office de Tourisme, ZAE, SPANC, SPAC et AEP.

#### **Point 4 : Affectation de résultats**

Madame la Vice-Présidente déléguée aux ressources humaines et financières propose l'affectation des résultats des budgets 2023 comme suit pour l'exercice 2024 :

**COMMUNAUTE DE COMMUNES BRIANCE COMBADE**

**BUDGET PRINCIPAL**

<u>POUR MEMOIRE</u>	
Excédent de fonctionnement antérieur reporté (002 Recettes)	199 496,44
Déficit d'investissement antérieur reporté (001 Dépenses)	-143 583,04
<u>SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2023</u>	
Dépenses d'investissement 2023	259 581,74
Recettes d'investissement 2023	434 844,14
Solde d'exécution de l'exercice 2023	175 262,40
<b>Solde d'exécution cumulé A reporter au BP 2024 - Ligne 001 Recettes</b>	<b>31 679,36</b>
<u>RESTES A REALISER AU 31/12/2023</u>	
RAR Dépenses d'investissement 2023	0,00
RAR Recettes d'investissement 2023	0,00
<b>SOLDE</b>	<b>0,00</b>
<u>BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2023</u>	
Rappel du solde d'exécution cumulé	31 679,36
Rappel du solde des restes à réaliser	0,00
<b>EXCEDENT DE FINANCEMENT TOTAL</b>	<b>31 679,36</b>
<b>BESOIN DE FINANCEMENT A COUVRIR EN PRIORITE</b>	<b>0,00</b>
<u>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER</u>	
Dépenses de fonctionnement 2023	3 389 874,63
Recettes de fonctionnement 2023	3 790 811,34
Résultat de l'exercice 2023	400 936,71
Résultat antérieur	199 496,44
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT A AFFECTER</b>	<b>600 433,15</b>
Décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :	
<u>AFFECTATION</u>	
1) Couverture du besoin de financement de la Section d'investissement (crédit du compte 1068 sur BP 2024)	0,00
2) Affectation complémentaire en "Réserve" (crédit du compte 1068 sur BP 2024)	
<b>AFFECTATION TOTALE (crédit du compte 1068)</b>	<b>0,00</b>
3) Excédent de fonctionnement à reporter au BP 2024 - Ligne 002 Recettes	600 433,15
<b>TOTAL</b>	<b>600 433,15</b>

**COMMUNAUTE DE COMMUNES BRIANCE COMBADE**

**BUDGET ANNEXE LOGEMENTS**

POUR MEMOIRE

Excédent de fonctionnement antérieur reporté (002 Recettes)	0,00
Déficit d'investissement antérieur reporté (001 Dépenses)	-50 258,10

SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2023

Dépenses d'investissement 2023	45 572,49
Recettes d'investissement 2023	86 734,69
Solde d'exécution de l'exercice 2023	41 162,20
<b>Solde d'exécution cumulé A reporter au BP 2024 - Ligne 001 Dépenses</b>	<b>-9 095,90</b>

RESTES A REALISER AU 31/12/2023

RAR Dépenses d'investissement 2023	0,00
RAR Recettes d'investissement 2023	0,00
<b>SOLDE</b>	<b>0,00</b>

BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2023

Rappel du solde d'exécution cumulé	-9 095,90
Rappel du solde des restes à réaliser	0,00
<b>EXCEDENT DE FINANCEMENT TOTAL</b>	<b>0,00</b>
<b>BESOIN DE FINANCEMENT A COUVRIR EN PRIORITE</b>	<b>9 095,90</b>

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER

Dépenses de fonctionnement 2023	17 311,92
Recettes de fonctionnement 2023	51 639,09
Résultat de l'exercice 2023	34 327,17
Résultat antérieur	0,00
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT A AFFECTER</b>	<b>34 327,17</b>

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

AFFECTATION

1) Couverture du besoin de financement de la Section d'investissement (crédit du compte 1068 sur BP 2024)	9 095,90
2) Affectation complémentaire en "Réserve" (crédit du compte 1068 sur BP 2024)	
<b>AFFECTATION TOTALE (crédit du compte 1068)</b>	<b>9 095,90</b>
3) Excédent de fonctionnement à reporter au BP 2024 - Ligne 002 Recettes	25 231,27
<b>TOTAL</b>	<b>34 327,17</b>

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE BRIANCE COMBADE**  
**BUDGET ANNEXE ZAE**

POUR MEMOIRE

Déficit de fonctionnement reporté – Ligne 002 Dépenses	-531,67
Excédent d'investissement antérieur reporté	-120 333,27

SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2023

Dépenses d'investissement 2023	839,50
Recettes d'investissement 2023	50 125,50
Solde d'exécution de l'exercice 2023	49 286,00
Solde d'exécution cumulé	-71 047,27

RESTES A REALISER AU 31/12/2023

RAR Dépenses d'investissement 2023	0,00
RAR Recettes d'investissement 2023	0,00
SOLDE	0,00

BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2023

Rappel du solde d'exécution cumulé	-71 047,27
Rappel du solde des restes à réaliser	0,00
EXCEDENT DE FINANCEMENT TOTAL	0,00
BESOIN DE FINANCEMENT A COUVRIR EN PRIORITE	71 047,27

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER

Dépenses de fonctionnement 2023	58 419,40
Recettes de fonctionnement 2023	55 615,21
Résultat de l'exercice 2023	-2 804,19
Résultat antérieur	-531,67
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT A AFFECTER</b>	<b>-3 335,86</b>

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

AFFECTATION

Déficit de fonctionnement à reporter au BP 2024 - Ligne 002 Dépenses	-3 335,86
<b>TOTAL</b>	<b>-3 335,86</b>

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE BRIANCE COMBADE**  
**BUDGET ANNEXE SPANC**

POUR MEMOIRE

Excédent de fonctionnement reporté – Ligne 002 Recettes	7 682,20
Excédent d'investissement reporté – Ligne 001 Recettes	10 077,73

SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2023

Dépenses d'investissement 2023	200,00
Recettes d'investissement 2023	658,20
Solde d'exécution de l'exercice 2023	458,20
<b>Solde d'exécution cumulé ligne 001 à reporter au BP 2024</b>	<b>10 535,93</b>

RESTES A REALISER AU 31/12/2023

RAR Dépenses d'investissement 2023	0,00
RAR Recettes d'investissement 2023	0,00
<b>SOLDE</b>	<b>0,00</b>

BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2023

Rappel du solde d'exécution cumulé	10 535,93
Rappel du solde des restes à réaliser	0,00
<b>EXCEDENT DE FINANCEMENT TOTAL</b>	<b>10 535,93</b>
<b>BESOIN DE FINANCEMENT A COUVRIR EN PRIORITE</b>	<b>0,00</b>

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER

Dépenses de fonctionnement 2023	33 507,56
Recettes de fonctionnement 2023	25 400,00
Résultat de l'exercice 2023	-8 107,56
Résultat antérieur	7 682,20
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT A AFFECTER</b>	<b>-425,36</b>

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

AFFECTATION

1) Couverture du besoin de financement de la Section d'investissement (crédit du compte 1068 sur BP 2023)	
2) Affectation complémentaire en "Réserve" (crédit du compte 1068 sur BP 2023)	
<b>AFFECTATION TOTALE (crédit du compte 1068)</b>	<b>0,00</b>
<b>Déficit de fonctionnement à reporter au BP 2024 ligne 002 Dépenses</b>	<b>-425,36</b>
<b>TOTAL</b>	<b>-425,36</b>

**COMMUNAUTE DE COMMUNES BRIANCE COMBADE**

**BUDGET ANNEXE BOULANGERIE**

<b>POUR MEMOIRE</b>	
Excédent de fonctionnement reporté (002 Recettes)	4 121,81
Excédent d'investissement antérieur reporté (001 Recettes)	9 866,53
<b>SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2023</b>	
Dépenses d'investissement 2023	11 015,89
Recettes d'investissement 2023	6 817,68
Solde d'exécution de l'exercice 2023	-4 198,21
<b>Solde d'exécution cumulé A reporter au BP 2024 - Ligne 001 Recettes</b>	<b>5 668,32</b>
<b>RESTES A REALISER AU 31/12/2023</b>	
RAR Dépenses d'investissement 2023	0,00
RAR Recettes d'investissement 2023	0,00
<b>SOLDE</b>	<b>0,00</b>
<b>BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2023</b>	
Rappel du solde d'exécution cumulé	5 668,32
Rappel du solde des restes à réaliser	0,00
<b>EXCEDENT DE FINANCEMENT TOTAL</b>	<b>5 668,32</b>
<b>BESOIN DE FINANCEMENT A COUVRIR EN PRIORITE</b>	<b>0,00</b>
<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER</b>	
Dépenses de fonctionnement 2023	9 353,19
Recettes de fonctionnement 2023	12 653,05
Résultat de l'exercice 2023	3 299,86
Résultat antérieur	4 121,81
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT A AFFECTER</b>	<b>7 421,67</b>
Décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :	
<b>AFFECTATION</b>	
1) Couverture du besoin de financement de la Section d'investissement (crédit du compte 1068 sur BP 2024)	0,00
2) Affectation complémentaire en "Réserve" (crédit du compte 1068 sur BP 2024)	
<b>AFFECTATION TOTALE (crédit du compte 1068)</b>	<b>0,00</b>
3) Excédent de fonctionnement à reporter au BP 2024 ligne 002 (report à nouveau créditeur)	7 421,67
<b>TOTAL</b>	<b>7 421,67</b>

**COMMUNAUTE DE COMMUNES BRIANCE COMBADE**

**BUDGET ANNEXE OFFICE DE TOURISME**

POUR MEMOIRE

Excédent de fonctionnement antérieur reporté (002 Recettes)	24 684,47
Excédent d'investissement antérieur reporté (001 Recettes)	7 658,87

SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2023

Dépenses d'investissement 2023	0,00
Recettes d'investissement 2023	5 321,70
Solde d'exécution de l'exercice 2023	5 321,70
<b>Solde d'exécution cumulé A reporter au BP 2024 - Ligne 001 Recettes</b>	<b>12 980,57</b>

RESTES A REALISER AU 31/12/2023

RAR Dépenses d'investissement 2023	0,00
RAR Recettes d'investissement 2023	0,00
<b>SOLDE</b>	<b>0,00</b>

BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2023

Rappel du solde d'exécution cumulé	12 980,57
Rappel du solde des restes à réaliser	0,00

**EXCEDENT DE FINANCEMENT TOTAL** 12 980,57

**BESOIN DE FINANCEMENT A COUVRIR EN PRIORITE** 0,00

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER

Dépenses de fonctionnement 2023	54 907,57
Recettes de fonctionnement 2023	37 667,33
Résultat de l'exercice 2023	-17 240,24
Résultat antérieur	24 684,47
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT A AFFECTER</b>	<b>7 444,23</b>

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

AFFECTATION

1) Couverture du besoin de financement de la Section d'investissement (crédit du compte 1068 sur BP 2024) 0,00

2) Affectation complémentaire en "Réserve" (crédit du compte 1068 sur BP 2024)

**AFFECTATION TOTALE (crédit du compte 1068)** **0,00**

3) Excédent de fonctionnement à reporter au BP 2024 - Ligne 002 Recettes 7 444,23

**TOTAL** 7 444,23

**COMMUNAUTE DE COMMUNES BRIANCE COMBADE**

**BUDGET ANNEXE SPAC**

<b>POUR MEMOIRE</b>	
Excédent de fonctionnement antérieur reporté (002 Recettes)	387,17
Excédent d'investissement antérieur reporté (001 Recettes)	219 361,41
<b>SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2023</b>	
Dépenses d'investissement 2023	94 270,40
Recettes d'investissement 2023	138 496,69
Solde d'exécution de l'exercice 2023	44 226,29
<b>Solde d'exécution cumulé A reporter au BP 2024 - Ligne 001 Recettes</b>	<b>263 587,70</b>
<b>RESTES A REALISER AU 31/12/2023</b>	
RAR Dépenses d'investissement 2023	0,00
RAR Recettes d'investissement 2023	0,00
<b>SOLDE</b>	<b>0,00</b>
<b>BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2023</b>	
Rappel du solde d'exécution cumulé	263 587,70
Rappel du solde des restes à réaliser	0,00
<b>EXCEDENT DE FINANCEMENT TOTAL</b>	<b>263 587,70</b>
<b>BESOIN DE FINANCEMENT A COUVRIR EN PRIORITE</b>	<b>0,00</b>
<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER</b>	
Dépenses de fonctionnement 2023	350 644,59
Recettes de fonctionnement 2023	474 568,02
Résultat de l'exercice 2023	123 923,43
Résultat antérieur	387,17
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT A AFFECTER</b>	<b>124 310,60</b>
Décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :	
<b>AFFECTATION</b>	
1) Couverture du besoin de financement de la Section d'investissement (crédit du compte 1068 sur BP 2024)	0,00
2) Affectation complémentaire en "Réserve" (crédit du compte 1068 sur BP 2024)	
<b>AFFECTATION TOTALE (crédit du compte 1068)</b>	<b>0,00</b>
3) Excédent de fonctionnement à reporter au BP 2024 ligne 002 (report à nouveau créateur)	<b>124 310,60</b>
<b>TOTAL</b>	<b>124 310,60</b>

**COMMUNAUTE DE COMMUNES BRIANCE COMBADE**

**BUDGET ANNEXE EAU**

<u>POUR MEMOIRE</u>	
Excédent de fonctionnement antérieur reporté – Ligne 002 Recettes	90 776,53
Excédent d'investissement antérieur reporté – Ligne 001 Recettes	334 651,87
<u>SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2023</u>	
Dépenses d'investissement 2023	450 173,09
Recettes d'investissement 2023	350 084,30
Solde d'exécution de l'exercice 2023	-100 088,79
<b>Solde d'exécution cumulé A reporter au BP 2024 - Ligne 001 Recettes</b>	<b>234 563,08</b>
<u>RESTES A REALISER AU 31/12/2023</u>	
RAR Dépenses d'investissement 2023	0,00
RAR Recettes d'investissement 2023	98 985,00
<b>SOLDE</b>	<b>98 985,00</b>
<u>BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2023</u>	
Rappel du solde d'exécution cumulé	234 563,08
Rappel du solde des restes à réaliser	98 985,00
<b>EXCEDENT DE FINANCEMENT TOTAL</b>	<b>333 548,08</b>
<b>BESOIN DE FINANCEMENT A COUVRIR EN PRIORITE</b>	<b>0,00</b>
<u>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER</u>	
Dépenses de fonctionnement 2023	745 165,95
Recettes de fonctionnement 2023	896 501,33
Résultat de l'exercice 2023	151 335,38
Résultat antérieur	90 776,53
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT A AFFECTER</b>	<b>242 111,91</b>
Décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :	
<u>AFFECTATION</u>	
1) Couverture du besoin de financement de la Section d'investissement (crédit du compte 1068 sur BP 2024)	0,00
2) Affectation complémentaire en "Réserve" (crédit du compte 1068 sur BP 2024)	
<b>AFFECTATION TOTALE (crédit du compte 1068)</b>	<b>0,00</b>
3) Excédent de fonctionnement à reporter au BP 2024 - Ligne 002 Recettes	<b>242 111,91</b>
<b>TOTAL</b>	<b>242 111,91</b>

Madame Françoise RIVET fait un rappel pour mémoire, elle propose de voter budget/budget

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité pour tous les budgets que les résultats 2023 seront affectés comme suit :

**Budget général :**

- report au fonctionnement R002 : + 600 433,15 €
- report en investissement R001 : + 31 679,36 €

**Budget Annexe Immeubles locatifs :**

- report au fonctionnement R002 : 25 231,27 €
- report en investissement D001 : - 9 095,90 €

**Budget Annexe Boulangerie :**

- report au fonctionnement R002 : + 7 421,67 €
- report en investissement R001 : + 5 668,32 €
- affectation en réserves R1068 : 0 €

**Budget Annexe Office de Tourisme :**

- report au fonctionnement R002 : + 7 444,23 €
- report en investissement R001 : + 12 980,57 €

**Budget Annexe ZAE :**

- report au fonctionnement D002 : -3 335,86 €
- report en investissement D001 : -71 047,27 €

**Budget Annexe SPANC :**

- report au fonctionnement D002 : -425,36 €
- report en investissement R001 : + 10 535,93 €

**Budget Annexe SPAC :**

- report au fonctionnement R002 : +124 310,60 €
- report en investissement R001 : + 263 587,70 €

**Budget Annexe Eau :**

- report au fonctionnement R002 : + 242 111,91 €
- report en investissement R001 : + 333 548,08 €

**Point 5 : Taux des taxes locales 2024, états des produits locaux / TFB, TFNB, TH et CFE.**

Madame la Vice-Présidente déléguée aux ressources humaines et financières présente le bilan des produits 2023 et la projection 2024.

Cette simulation permet d'indiquer l'ensemble des produits locaux attendus en 2024.

**BRIANCE COMBADE**

**MONTANTS DEFINITIFS 2023**

**NOMENCLATURE : M57**

**Coef. de reval. 2024 : 1,039**

**Taux TH 2017 : 9,77 %**

**MONTANTS 2024 SANS VARIATION DE  
TAUX**

Taux CFE 2023	31,00%
CFE base 2023	742 150
<b>CFE produit 2023</b>	<b>230 181 €</b>

Taux CFE 2024	<b>31,00%</b>
CFE base 2024	758 100
<b>CFE produit 2024 (73111)</b>	<b>235 011 €</b>

Taux TFB 2023	5,680%
TFB base 2023	5 090 441
<b>TFB produit 2023</b>	<b>289 114 €</b>

Taux TFB 2024	<b>5,680%</b>
TFB base 2024	5 327 000
<b>TFB produit 2024 (73111)</b>	<b>302 574 €</b>

Taux TFNB 2023	5,15 %
TFNB base 2023	440 569
<b>TFNB produit 2023</b>	<b>22 689 €</b>

Taux TFNB 2024	<b>5,15%</b>
TFNB base 2024	457 900
<b>TFNB produit 2024 (73111)</b>	<b>23 582 €</b>

Taux THS 2023	10,11 %
THS bases 2023	1 346 996
<b>Produit THS 2023</b>	<b>136 180 €</b>

Taux THS 2024	10,11 %
THS bases 2024	1 318 000
<b>Produit THS 2024 (73111)</b>	<b>133 250 €</b>

<b>TAFNB produit 2023</b>	<b>5 308 €</b>
---------------------------	----------------

<b>TAFNB produit 2024 (73111)</b>	<b>5 648 €</b>
-----------------------------------	----------------

TVA / comp. TH 2023	593 072
TVA / comp. CVAE 2023	99 433
IFER 2023	71 383
TASCOM 2023	34 378
<b>TOTAL</b>	<b>798 266 €</b>

TVA / comp. TH (7351)	593 072
TVA / comp. CVAE (7352)	99 433 €
IFER (73114)	73 171 €
TASCOM (73113)	34 378 €
<b>TOTAL</b>	<b>800 054 €</b>

<b>TOTAL PRODUIT LOCAUX ATTENDUS 2023</b>	<b>1 481 738 €</b>
<i>Dont 73111</i>	<i>683 472 €</i>

<b>TOTAL PRODUIT LOCAUX ATTENDUS 2024</b>	<b>1 500 119 €</b>
<i>Dont 73111</i>	<i>700 065 €</i>

Alloc CFE (Usines)	106 198 €
Alloc CFE (Base mini)	12 857 €
Alloc CFE (autres)	536 €
Alloc TFB (usines)	14 815 €
Autres Alloc TFB	0 €
Alloc TFNB	8 €
<b>TOTAL ALLOCATIONS 2023</b>	<b>134 414 €</b>

Alloc CFE Usines (74832)	104 533 €
Alloc CFE Bases mini (74832)	14 055 €
Alloc CFE Autres (74832)	663 €
Alloc TFB Usines (74833)	15 560 €
Autres Alloc TFB (74833)	0 €
Alloc TFNB (74833)	7 €
<b>TOTAL ALLOCATIONS 2024</b>	<b>134 818 €</b>

FNGIR 2023	-13 043 €
DCRTP 2023	0 €

FNGIR (739221)	-13 043 €
DCRTP (748312)	0 €

<b>TOTAL FISCALITE + ALLOCATIONS + FNGIR/DCRTP</b>	<b>1 603 109 €</b>
TEOM	<b>13,17%</b>
bases	5 391 938
<b>produits TEOM (73133)</b>	<b>710 118 €</b>

<b>TOTAL FISCALITE + ALLOCATIONS + FNGIR/DCRTP</b>	<b>1 621 894 €</b>
--	--------------------

KVTFB	1,007057
KVTF	1,007537
<b>Taux MAX CFE 2024</b>	<b>31,22 %</b>

<b>TEOM</b>	<b>13,17%</b>
-------------	---------------

Mme Françoise RIVET informe que les taux fixés sont inchangés par rapport à l'année dernière

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide de :**

- **PRENDRE ACTE** des produits locaux attendus s'agissant de la taxe foncière bâtie ;
- **VOTER** le produit local attendu à **302 574 €** sur la base des valeurs locatives connues à date de la délibération ;
- **FIXER** le taux de la TFB à 5,68% pour 2024 (coefficient multiplicateur de 1).
  
- **PRENDRE ACTE** des produits locaux attendus s'agissant de la taxe foncière non bâtie ;
- **VOTER** le produit local attendu à **23 582 €** sur la base des valeurs locatives connues à date de la délibération ;
- **FIXER** le taux de la TFNB à 5.15% pour 2024 (coefficient multiplicateur de 1).
  
- **PRENDRE ACTE** des produits locaux attendus s'agissant de la taxe d'habitation ;
- **VOTER** le produit local attendu à **133 250 €** sur la base des valeurs locatives connues à date de la délibération ;
- **FIXER** le taux de la TH à 10,11 % pour 2024 (coefficient multiplicateur de 1).
  
- **PRENDRE ACTE** des produits locaux attendus s'agissant de la cotisation foncière des entreprises ;
- **VOTER** le produit local attendu à 235 011€ sur la base des valeurs locatives connues à date de la délibération ;
- **FIXER** le taux de la CFE à 31,00 % pour 2024 - taux de référence en 2023 de 31,22 % avec des taux capitalisables mis en réserve : 0,22 points.
- **DECIDER** de mettre un taux capitalisable en réserve de 0,22 %.
  
- **CHARGER** le Président de notifier cette délibération aux services préfectoraux.

**Point 6 : Taux des taxes locales 2024, états des produits TEOM**

Madame la Vice-Présidente déléguée aux ressources humaines et financières présente le bilan des produits 2023 et la projection 2024.

Cette simulation permet d'indiquer l'ensemble des produits locaux attendus en 2024.

**BRIANCE COMBADE**

MONTANTS DEFINITIFS 2023	
Taux CFE 2023	31,00%
CFE base 2023	742 150
<b>CFE produit 2023</b>	<b>230 181 €</b>

Taux TFB 2023	5,680%
TFB base 2023	5 090 441
<b>TFB produit 2023</b>	<b>289 114 €</b>

Taux TFNB 2023	5,15 %
TFNB base 2023	440 569
<b>TFNB produit 2023</b>	<b>22 689 €</b>

Taux THS 2023	10,11 %
THS bases 2023	1 346 996

NOMENCLATURE : M57	
Coef. de reval. 2024 : 1,039	
Taux TH 2017 : 9,77 %	

MONTANTS 2024 SANS VARIATION DE TAUX	
Taux CFE 2024	31,00%
CFE base 2024	758 100
<b>CFE produit 2024 (73111)</b>	<b>235 011 €</b>

Taux TFB 2024	5,680%
TFB base 2024	5 327 000
<b>TFB produit 2024 (73111)</b>	<b>302 574 €</b>

Taux TFNB 2024	5,15%
TFNB base 2024	457 900
<b>TFNB produit 2024 (73111)</b>	<b>23 582 €</b>

Taux THS 2024	10,11 %
THS bases 2024	1 318 000

<b>Produit THS 2023</b>	<b>136 180 €</b>
-------------------------	------------------

<b>Produit THS 2024 (73111)</b>	<b>133 250 €</b>
---------------------------------	------------------

<b>TAFNB produit 2023</b>	<b>5 308 €</b>
---------------------------	----------------

<b>TAFNB produit 2024 (73111)</b>	<b>5 648 €</b>
-----------------------------------	----------------

<b>TVA / comp. TH 2023</b>	<b>593 072</b>
<b>TVA / comp. CVAE 2023</b>	<b>99 433</b>
IFER 2023	71 383
TASCOM 2023	34 378
<b>TOTAL</b>	<b>798 266 €</b>

<b>TVA / comp. TH (7351)</b>	<b>593 072</b>
<b>TVA / comp. CVAE (7352)</b>	<b>99 433 €</b>
IFER (73114)	73 171 €
TASCOM (73113)	34 378 €
<b>TOTAL</b>	<b>800 054 €</b>

<b>TOTAL PRODUIT LOCAUX ATTENDUS 2023</b>	<b>1 481 738 €</b>
<i>Dont 73111</i>	<i>683 472 €</i>

<b>TOTAL PRODUIT LOCAUX ATTENDUS 2024</b>	<b>1 500 119 €</b>
<i>Dont 73111</i>	<i>700 065 €</i>

<b>Alloc CFE (Usines)</b>	<b>106 198 €</b>
<b>Alloc CFE (Base mini)</b>	<b>12 857 €</b>
Alloc CFE (autres)	536 €
<b>Alloc TFB (usines)</b>	<b>14 815 €</b>
Autres Alloc TFB	0 €
<b>Alloc TFNB</b>	<b>8 €</b>
<b>TOTAL ALLOCATIONS 2023</b>	<b>134 414 €</b>

<b>Alloc CFE Usines (74832)</b>	<b>104 533 €</b>
<b>Alloc CFE Bases mini (74832)</b>	<b>14 055 €</b>
<b>Alloc CFE Autres (74832)</b>	<b>663 €</b>
<b>Alloc TFB Usines (74833)</b>	<b>15 560 €</b>
Autres Alloc TFB (74833)	0 €
<b>Alloc TFNB (74833)</b>	<b>7 €</b>
<b>TOTAL ALLOCATIONS 2024</b>	<b>134 818 €</b>

<b>FNGIR 2023</b>	<b>-13 043 €</b>
<b>DCRTP 2023</b>	<b>0 €</b>

<b>FNGIR (739221)</b>	<b>-13 043 €</b>
<b>DCRTP (748312)</b>	<b>0 €</b>

<b>TOTAL FISCALITE + ALLOCATIONS + FNGIR/DCRTP</b>	<b>1 603 109 €</b>
TEOM	<b>13,17%</b>
bases	5 391 938
<b>produits TEOM (73133)</b>	<b>710 118 €</b>

<b>TOTAL FISCALITE + ALLOCATIONS + FNGIR/DCRTP</b>	<b>1 621 894 €</b>
KVTFB	1,007057
KVTF	1,007537
<b>Taux MAX CFE 2024</b>	<b>31,22 %</b>

<b>TEOM</b>	<b>13,17%</b>
-------------	---------------

Madame Françoise RIVET précise que le taux de la TEOM reste inchangé pour cette année également.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide de :**

- **PRENDRE ACTE** des produits locaux attendus s'agissant de la Taxe d'Enlèvement des O.M.
- **VOTER** le produit local attendu à **710 118 €** sur la base des valeurs locatives connues à date de la délibération
- **FIXER** le taux de la TEOM à 13,17 % pour 2024 (coefficient multiplicateur de 1), inchangé par rapport à 2023
- **CHARGER** le Président de notifier cette délibération aux services préfectoraux.

*Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.5211-61 alinéa 3 ;  
Vu le Code de l'environnement, en particulier l'article L211-7 ;  
Vu le Code général des impôts, en particulier l'article 1530 bis ;  
Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 dite MAPTAM, notamment ses articles 56 à 59 ;  
Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 dite loi NOTRe ;  
Vu la loi n°2017-1838 du 30 décembre 2017 relative à l'exercice des compétences des collectivités territoriales dans le domaine de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations (GEMAPI) publiée au JO du 31/12/2017 ;  
Vu les missions définies au 1°, 2°, 5° et 8° du I de l'article L.211-7 du Code de l'Environnement ;  
Vu les statuts de la Communauté de Communes en vigueur ;  
Vu la délibération n° 2019-35 du 11 juin 2019 du Conseil Communautaire décidant de transférer l'exercice de la GEMAPI au Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne (SABV) et la délibération n° 2020-72 du 7 décembre 2020 de ne pas confier la compétence GEMAPI au PETR Monts et Barrages ;  
Vu la délibération n° 2021-42 du 30 août 2021 du Conseil Communautaire décidant d'instaurer la taxe GEMAPI à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022 ;*

*Considérant que la taxe GEMAPI est plafonnée à un équivalent de 40 € par habitant et par an, sur la base de la population dite « Dotation Globale de Fonctionnement » (DGF), et qu'il s'agit d'une taxe additionnelle dont le montant est réparti par l'administration fiscale sur les quatre taxes locales (Foncier Bâti, Foncier Non Bâti, Taxe d'Habitation, Cotisation Foncière des Entreprises) ;  
Considérant que la taxe doit être instaurée avant le 1<sup>er</sup> octobre pour l'année suivante et la fixation du produit doit intervenir avant le 15 avril de l'année en cours ;*

Monsieur le Président rappelle que la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles dite « loi MAPTAM » dispose que la compétence « gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations » (GEMAPI) est exercée par les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre.

La compétence GEMAPI est définie par les compétences citées aux alinéas suivants de l'article L.211-7 du code de l'environnement :

- L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
- L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ;
- La défense contre les inondations et contre la mer ;
- La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Les EPCI peuvent, selon les dispositions de l'article 1530 bis du code général des impôts, instituer et percevoir une taxe en vue de financer la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations. Le produit de cette imposition est exclusivement affecté au financement des charges de fonctionnement et d'investissement résultant de l'exercice de la compétence GEMAPI.

Pour mémoire, les EPCI votent un produit attendu et non un taux. C'est l'administration fiscale qui est chargée d'assurer la répartition du produit sur les 4 taxes de la fiscalité directe locale (taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties, taxe d'habitation, cotisation foncière des entreprises). Le produit voté de la taxe est, par ailleurs, soumis à une double contrainte :

- Il est au plus égal au montant annuel prévisionnel des charges de fonctionnement et d'investissement résultant de l'exercice de la compétence GEMAPI, telle qu'elle est définie au I bis de l'article L. 211-7 du code de l'environnement ;
- Il ne peut excéder 40 € par habitant

Depuis 2019, la Communauté de communes Briançonnais possède la compétence GEMAPI et en a transféré l'exercice au SABV. Elle a par ailleurs décidé le 30 août 2021 (délibération n°2021-42) d'instaurer la taxe GEMAPI à compter de 2022. Il revient donc maintenant au Conseil communautaire d'en fixer le produit.

Vu le débat d'orientation budgétaire du SABV en date du 5 mars 2024 projetant le montant des cotisations GEMAPI à hauteur de 5 €/habitant, soit 26 700 € pour le territoire Briançonnais :

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de:**

- **FIXER** le produit de la taxe GEMAPI pour 2024 à 26 700 € sur la base des cotisations du SABV connues à la date de la délibération.
- **CHARGER** le Président de notifier cette délibération aux services préfectoraux.

**Point 8 : Budget 2024**

Monsieur le Président reprend la Présidence du Conseil, il explique les propositions d'inscriptions budgétaires pour le budget principal et les budgets annexes. Il rappelle qu'un DOB 2024 a été présenté au Conseil Communautaire du 25 mars 2024, et que l'élaboration des budgets a été travaillée depuis le début de l'année avec la Vice-Présidente aux Finances et la commission des finances.

Les taux d'imposition 2024 ont été votés précédemment ce jour.

La synthèse du budget principal 2024 et ses budgets annexes a été envoyé en pièce jointe le jour de la convocation du conseil.

B.PRINCIPAL	DEPENSES				RECETTES			
	Dép. de l'exercice	Report	RAR	Total section	R.de l'exercice	Report	RAR	Total section
Fonctionnement	4 496 986,38	0	0	4 496 986,38	3 896 553,23	600 433,15	0,00	4 496 986,38
Investissement	606 151,08	0,00	0,00	606 151,08	574 471,72	31 679,36	0,00	606 151,08
<b>B.A. LOGEMENTS</b>	<b>DEPENSES</b>				<b>RECETTES</b>			
	Dép. de l'exercice	Report	RAR	Total section	R.de l'exercice	Report	RAR	Total section
Fonctionnement	69 275,95 €	0,00 €	0,00 €	69 275,95 €	44 044,68 €	25 231,27 €	0,00 €	69 275,95 €
Investissement	66 400,00 €	9 095,90 €	0,00 €	75 495,90 €	75 495,90 €	0,00 €	0,00 €	75 495,90 €
<b>B.A. BOULANGERIE</b>	<b>DEPENSES</b>				<b>RECETTES</b>			
	Dép. de l'exercice	Report	RAR	Total section	R.de l'exercice	Report	RAR	Total section
Fonctionnement	23 649,81 €	0,00 €	0,00 €	23 649,81 €	16 228,14 €	7 421,67 €	0,00 €	23 649,81 €
Investissement	22 889,00 €	0,00 €	0,00 €	22 889,00 €	17 220,68 €	5 668,32 €	0,00 €	22 889,00 €
<b>B.A. OT</b>	<b>DEPENSES</b>				<b>RECETTES</b>			
	Dép. de l'exercice	Report	RAR	Total section	R.de l'exercice	Report	RAR	Total section
Fonctionnement	67 401,08 €	0	0	67 401,08	59 956,85 €	7 444,23 €	0,00 €	67 401,08
Investissement	18 130,57 €	0	0,00	18 130,57	5 150,00 €	12 980,57 €	0,00 €	18 130,57
<b>B.A. Z.A.E.</b>	<b>DEPENSES</b>				<b>RECETTES</b>			
	Dép. de l'exercice	Report	RAR	Total section	R.de l'exercice	Report	RAR	Total section
Fonctionnement	96 047,27 €	3 335,86 €	0,00 €	99 383,13 €	99 383,13 €	0,00 €	0,00 €	99 383,13 €
Investissement	12 000,00 €	71 047,27 €	0,00 €	83 047,27 €	83 047,27 €	0,00 €	0,00 €	83 047,27 €
<b>B.A. SPANC</b>	<b>DEPENSES</b>				<b>RECETTES</b>			
	Dép. de l'exercice	Report	RAR	Total section	R.de l'exercice	Report	RAR	Total section
Fonctionnement	41 460,16 €	425,36 €	0,00 €	41 885,52 €	41 885,52 €			41 885,52 €
Investissement	11 161,32 €		0,00 €	11 161,32 €	625,39 €	10 535,93 €		11 161,32 €

B.A. SPAC	DEPENSES				RECETTES			
	Dép. de l'exercice	Report	RAR	Total section	R.de l'exercice	Report	RAR	Total section
Fonctionnement	640 857,12 €			640 857,12 €	516 546,52 €	124 310,60 €		640 857,12 €
Investissement	413 637,70 €			413 637,70 €	150 050,00 €	263 587,70 €		413 637,70 €
B.A. EAU POTABLE	DEPENSES				RECETTES			
	Dép. de l'exercice	Report	RAR	Total section	R.de l'exercice	Report	RAR	Total section
Fonctionnement	1 184 358,43 €			1 184 358,43 €	942 246,52 €	242 111,91 €		1 184 358,43 €
Investissement	1 197 548,08 €			1 197 548,08 €	864 000,00 €	234 563,08 €	98 985,00 €	1 197 548,08 €

Monsieur le Président remercie la Vice-Présidente Mme Françoise RIVET, les agents et Madame GRIVOT pour le travail fourni sur les budgets. Il précise que les résultats sont encourageants, mais il faut rester vigilants.

Madame Françoise RIVET signale qu'il y a eu deux commissions finances et qu'il est important de continuer dans ce sens-là, mais qu'en effet la collectivité doit rester vigilante. Elle précise que la Communauté de communes a dû passer par des restrictions notamment sur l'ALSH qui avait dû proposer qu'un séjour aux enfants, peut-être pourrait-on envisager d'en proposer deux cette année ?

Monsieur le Président rappelle que des projets sont prévus pour 2024 :

- Cinéma : Mise aux normes, accessibilité et chaudière.

- Gymnase : on a paré au plus pressé pour 2024, il faudra remettre le débat sur la table quant à l'avenir de ce bâtiment.

- Entretien des voiries : un devis a été réalisé d'environ 33 285€ HT, une demande de subvention a été déposé au Conseil départemental.

- Déchetterie : mise aux normes, le SYDED demande à la Communauté de communes une contribution à hauteur de 80 000€ pour 2024. On ne peut pas toujours repousser l'échéance.

Monsieur le Président fait une synthèse sur les appels de cotisations de nos principaux partenaires tel que : le PETR, le PNR, le SYDED, les CIMD, ...Il précise que la collectivité a besoin de ces partenaires.

Mme Françoise RIVET précise que notamment le fait d'avoir une école de musique, est une attractivité pour le territoire.

Monsieur le Président fait un tour rapide sur les budgets et apporte des précisions :

Budget logements : il rappelle que certains de nos logements nécessitent des travaux de rafraîchissement et d'entretien.

Le diagnostic énergétique est un gros coût pour la collectivité.

Le débat concernant les logements sera certainement à relancer.

Les loyers des logements sociaux sont fixés en fonction des ressources des personnes, pas en fonction des tarifs en vigueur.

Budget boulangerie : Après une procédure de redressement judiciaire lancée début 2023, la boulangerie est en liquidation judiciaire.

Lors de la dernière réunion du bureau élargi aux maires, il a été proposé de vendre la boulangerie.

Si un repreneur se propose, la collectivité sera ouverte à toutes propositions.

Budget de l'Office du Tourisme est un budget atypique, pas de modification du fonctionnement. La communauté de communes a pris un peu d'avance en s'alliant avec les Portes de Vassivière et Portes de Noblat

Budget ZAE : une parcelle reste à vendre. La communauté de communes aurait la possibilité d'acquérir une parcelle attenante, il convient d'examiner cette hypothèse. Une centrale solaire a été réalisée en 2023, les premiers loyers sont donc prévus pour 2024.

Budget SPAC : des résultats qui se sont améliorés.

Budget SPANC : a souffert du manque de personnel, espoir de remonter en 2024.

Budget Eau potable : budget sensible mais satisfaisant, il faut continuer sur cette voie. Monsieur le Président remercie son Vice-Président David COUEGNAS, et le service de l'eau qui travaillent à flux tendus.

Monsieur Philippe RAINÉ demande quel est le % que représente la télégestion pour les communes.

Monsieur David COUEGNAS répond que c'est pour la totalité de toutes les communes Briançonnais-Combadès.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

**- l'adoption** du budget principal 2024 et ses budgets annexes 2024.

Après le vote, les documents des budgets circulent au sein du conseil pour signature.

Fin du conseil à 21h